

CFDT CFTC CGC CGT SNJ SNFORT SUD

L'intersyndicale de Radio France et des représentants de l'intersyndicale de l'audiovisuel public ont été reçus jeudi 20 mars 2008 au ministère de la Culture et de la Communication, par Christophe Tardieu directeur adjoint du cabinet, Mathieu Galet, conseiller, et Nicolas Gaudemet pour la Direction du Développement des Médias, en présence de Martin Ajdari, directeur général de Radio France.

Il s'agissait pour l'intersyndicale d'obtenir des garanties quant à la compensation financière liée à la suppression de la publicité sur les antennes de la télévision et de la radio publiques.

Les représentants de l'intersyndicale ont demandé des assurances concernant le respect du cahier des charges et des missions de Radio France, le maintien du périmètre, de tous les effectifs et de toutes les activités, en particulier la production en interne.

Ils ont réaffirmé l'attachement des personnels de Radio France à la convention collective de l'audiovisuel public, à son unité et à son indépendance.

L'intersyndicale a rappelé la nécessité de financement des nouveaux modes de diffusion multimédia et des projets de développement de l'entreprise, soulignant l'actuel sous-financement de l'audiovisuel public.

Le chantier de réhabilitation de Radio France pèse lourdement sur le fonctionnement des services et la production, les niveaux des emplois et les salaires.

L'intersyndicale a demandé au cabinet du ministre des garanties sur l'engagement de l'Etat relatives au financement des travaux.

L'arrêt de la publicité amputera le budget de Radio France de 8% soit 45 millions d'euro. Les membres de l'Intersyndicale ont demandé la compensation intégrale évolutive et pérenne du financement de l'audiovisuel public, par l'augmentation de la redevance.

Christophe Tardieu n'a pris aucun engagement.

« Je ne peux pas vous dire quel montant sera compensé, car le périmètre de la suppression n'est pas encore défini. On en parlera avec la commission Copé » a-t-il déclaré.

Il a également rappelé la volonté présidentielle de ne pas augmenter la redevance mais promettant une compensation euro par euro.

Il a précisé que le parrainage aurait vocation à être maintenu pour Radio France comme à France Télévisions ainsi que les campagnes pour les grandes causes et la publicité pour les produits culturels.

Il précise que les décisions seront prises suite aux conclusions de la commission Copé qui devraient être connues fin mai. Un pré-rapport sera rendu public le 15 avril.

D'ores et déjà Christophe Tardieu a affirmé qu'on ne pouvait pas imaginer de ne pas lier les deux dossiers, celui de France Télévisions et de Radio France.

« Les orientations qui seront prises en matière de compensation pour la télévision, seront calquées pour la radio » a précisé le directeur adjoint du cabinet.

Les pistes évoquées par Christophe Tardieu sont toujours celles de la taxation des opérateurs de téléphonie mobile, fournisseurs d'accès à internet, des chaînes de télévision privées et de l'électronique grand public.

Cette rencontre n'aura pas permis de lever les incertitudes sérieuses qui pèsent sur le financement et l'avenir de Radio France. Le sort de Radio France est donc lié aux travaux de la commission Copé.

Paris, le 20 mars 2008